

La Renaissance - l'Echo des Vallées

# La Savoie

www.lasavoie.fr

le Messager

## FAITS DIVERS

### Aix-les-Bains. Les bus

Les lignes de bus 1 et 16 o  
"Chemin Viborgne" jusq  
19 septembre. Deux bus  
jets de pierres. Des vit  
par les bris de verre.

### Aix-les-Bains

Dans la nuit de  
homme visible  
stationnés pr  
discothèque

### Aix-les-

Dans la  
indivi  
3e é  
d'e  
e

### Billassés

"fin" et  
P. 20

es  
d'une  
é frappés.

### peurs

ore, des  
uterie situé au  
de de matériel  
fenêtre, ils se sont  
oijoux en réparation,  
Alerté par des bruits  
qui n'a pu que  
rivée. L'alarme du

### érobés

se s'est fait voler à son  
des bijoux et 9 600 € en espèce  
ambre.

### Jugé raté

n groupe de cinq jeunes d'une  
té surpris en flagrant délit de tentative  
Joseph-le-Brix. Ils ont été placés en garde

## GRIGNON

# Affaire Bloch : la plaidoirie imaginative de maître Paradan

Maître Nicolas Paradan avait prévenu, il assurera une défense des plus originales. Une longue diatribe juridico-politique pour arriver à cette surréaliste interrogation : sommes-nous sur le territoire de la république ? Vous séchez ? Nous sommes bien en Savoie, le prévenu est un savoisien averti et la moitié de l'assistance du jour l'est aussi. Dans un coin, François Rieu, représentant autant sa mairie que lui-même, houspillé qu'il fut, en ce 11 février 2011 par Patrick Bloch, venu contester le PLU local en investissant la mairie de Grignon (voir notre édition du 26 mai 2011).

### « La Savoie fait-elle partie du territoire de la République ? »

Grève de la faim et des médicaments parce qu'empêché de construire sur son terrain qu'il comptait revendre. « Nous avions un différent sur le PLU, ce qui arrive souvent, ce dernier

étant du reste en cours de modification », souriait François Rieu.

Accusé d'agression à autorité et rébellion, les deux infractions étaient contestées par la défense : « La Savoie fait-elle partie du territoire de la république française ? » interrogeait maître Paradan, le seul à s'être engagé dans cette procédure faisant état, en filigrane, de la reconnaissance ou non d'un état savoisien. « Cette partie du territoire a-t-elle été notifiée et enregistrée ? La preuve n'en a jamais été apportée ». Savoureux si l'on se réfère au fait que l'avocat est lui-même d'origine basque, comme il le fit remarquer, donc à même d'estimer, manifestement, les velléités d'indépendance ou de souveraineté des uns et des autres. Il ajouta « c'est un problème juridique qui touche un certain nombre d'habitants, alors il est nécessaire que votre jugement ne comporte pas de contre-vérité juridique et historique » avant

de conclure qu'une « décision de justice est parfois un message ». Quelques personnes de l'assemblée semblaient s'émouvoir de l'apparent désintérêt émanant de la procureure Marie Guérin, apparent seulement puisqu'elle se fendra d'une remarque lapidaire lors de son réquisitoire. « Nous appliquons le droit pénal français sur ce territoire et je n'ai aucun doute sur la légitimité de ce tribunal. Je rejette ces conclusions ».

### « Les représentants des forces de l'ordre seront abattus »

Le président Frédéric Dumas tenta bien d'interroger Patrick Bloch mais ce dernier se mit alors à lire à haute voix un communiqué créant la cacophonie et la confusion au sein du prétoire. « Je veux savoir où est mon droit », protesta le prévenu. « Je répondrai à vos questions lorsque vous aurez répondu aux miennes ». Menacé d'exclusion, jamais il ne se dé-

partit de ses convictions et partit de lui-même, en compagnie de 12 autres compagnons de route, non sans proférer une dernière salve à l'endroit du président : « vous êtes illégitime. Je ne suis pas français et vous n'avez aucune légitimité ». L'édile grignonnais refusa néanmoins de se porter partie civile et ne demanda pas réparation mais releva toutefois cette ultime sentence, sonnante comme un avertissement : « les représentants des forces de l'ordre seront abattus ». Des propos lancés au son des Allobroges, l'hymne des savoisiens, entonné par les sympathisants, et qui seront retenus contre son auteur. Et Patrick Bloch de finalement décharger son avocat de plaider au fond. En attendant, les requis de la procureure, sans faire état - pour le moment - des troubles de l'ordre perpétrés ce lundi, proposaient 3 mois avec sursis à l'encontre de Patrick Bloch. La décision a été mise en délibéré au 10 octobre prochain.

J.B.

TRIBUNAL D'ALBERTVILLE

Les Savoisiens sèment le trouble, l'audience dégénère...